



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 septembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. DEDIANNE Alain, M. BOURDOUNE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et Mme SEDIRA.

Excusés : M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme MEFTAH Sophie.

N° 2024-121 : ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉCHANGE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL

Vu les nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural, codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant que par courrier du 18 septembre 2024, la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre a sollicité la cession de la portion du chemin rural du Perthuis d'Enfer d'une surface de 633 m² longeant les parcelles cadastrées section BA n° 9 et 10 dont elle est propriétaire,

Considérant qu'en échange de cette portion de chemin, la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre propose de céder à la commune de Clamecy une nouvelle voie d'accès à l'allée clément Ader d'une surface de 515 m²,

Considérant que la portion de chemin rural concernée par cet échange est située dans le périmètre d'extension de la zone d'activité économique du Perthuis d'Enfer qui doit faire l'objet d'un permis d'aménager par la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre,

Considérant que ce permis d'aménager constitue un préalable indispensable au dépôt du permis de construire de l'entreprise de transport ROUSSEAU,

Considérant l'intérêt pour la commune et le territoire de voir la concrétisation de ce projet économique,

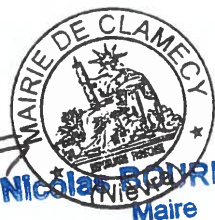
Considérant que cet échange permet de garantir la continuité du chemin rural et respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale du chemin remplacé,

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ADOpte** le principe de l'étude du projet d'échange de la portion du chemin rural du Perthuis d'Enfer d'une surface de 633 m² longeant les parcelles cadastrées section BA n° 9 et 10, dont la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre est propriétaire, en contrepartie d'une nouvelle voie d'accès à l'allée Clément Ader d'une surface de 515 m², conformément au plan de division et d'arpentage,
- **PRÉCISE** que le terrain cédé à la commune devra être dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,
- **DIT** que les frais seront à la charge de la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement de la Nièvre sans soulte,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser le dossier et la procédure ainsi qu'à signer les documents nécessaires,
- **PRÉCISE** que le dossier sera mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois dont les dates seront fixées par arrêté municipal et que le public pourra formuler ses observations dans un registre prévu à cet effet.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOIN
Maire

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 058-215800798-20240926-D0024_121-DE

GEOLOGIE : Zone sous poste transformateur			
MAT	X	Y	
78	1738532.26	6252146.88	
97	1738775.14	6252496.09	
98	1738866.29	6252450.88	
162	1738780.90	6252489.55	
253	1738861.06	6252448.02	
505	1738760.98	6252448.44	
506	1738762.82	6252454.61	
507	1738763.78	6252462.65	
508	1738763.24	6252472.41	
509	1738762.15	6252485.44	
510	1738752.01	6252469.92	
511	1738752.28	6252462.45	
512	1738751.24	6252454.55	
513	1738749.70	6252466.52	
517	1738866.90	6252448.97	
5001	1738555.66	6252141.23	
5011	1738825.47	6252466.30	
5016	1738869.63	6252399.73	

Planimétrie : Système rattaché au Lambert 93-CC47 (GPS réseau Téra) le 13/12/2023

Légende :

	Borne nouvelle, Borne existante, Piquet
	Limite contradictoire
	Limite non contradictoire
	Cote périmétrique, Cote de rattachement, Altitude, Apparence
	Mur grillage, Mur bûche
	Mur pierre, Ruine
	Mur de soutènement, Grillage ou clôture
	Bâtiment non relevé, Bâtiment relevé
	Fausse, Râtelier, Hôte
	Alignement d'arbres
	Fossé, Talus
	Bouche à ciel, Poteau incendie, Regard
	Poteau d'éclairage, Poteau de téléphone, Lampadaire



avallon@geomexpert.com
www.geomexpert.com
03 86 34 95 20
2 bis chemin de Haiege
89200 AVALLON

DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE CLAMECY

PERTHUIS D'ENFER

Plan de division et d'Arpentage

Chemin Rural du "Perthuis d'Enfer"

DOSSIER :
A08771.0

ÉCHELLE
1/1000ème

MODIFICATIONS				MODIFICATIONS / OBSERVATIONS
INDICE	DATE	ETABL. PAR	CONTROLE PAR	
A	23/10/2006			1135_Plan-topo-ZAE_20100206_RAQUIN.dwg
B	06/02/2010	Modifié		1135_Plan-topo-ZAE_20100206_RAQUIN.dwg
B	23/11/2023	LS	OM	A08771.0-Topo.dwg
D	12/12/2023	LS	OM	A08771.0-Bornage.dwg
D	25/03/2024	LS	OM	A08771.0-Bornage.dwg
D	13/09/2024	DM	OM	emprise chemin

GEOMÈTRES-EXPERTS

Olivier MIALON
Géomètre-Expert DPLG

ACTIVITÉS

BORNAGE | EXPERTISE FONCIÈRE
DIVISION FONCIÈRE | AMÉNAGEMENT
A.F.A.F.E.
TOPOGRAPHIE
DETECTION DE RÉSEAUX

PHOTOGRAMMÉTRIE
AMÉNAGEMENT URBAIN
COPROPRIÉTÉ | DIVISION EN VOLUMES
URBANISME OPÉRATIONNEL
LEVÉ D'ARCHITECTURE | SCANNER 3D